



# La gazette de Montaulieu

E-mail : [mairie.montaulieu@orange.fr](mailto:mairie.montaulieu@orange.fr)

Site : [montaulieu.fr](http://montaulieu.fr)

N° 50



## Le mot du Maire

Automne 2020

### Bonjour à tous

Voilà 12 ans que tous les trimestres, une équipe de conseillers motivés nous donnent des nouvelles de notre commune. Ce numéro de notre gazette est le cinquantième. Merci à toute cette équipe, renouvelée depuis mars, qui continue à le faire paraître.

Comme vous le savez, l'épidémie actuelle, après une brève accalmie cet été, nous confine de nouveau. Toutes les manifestations prévues sont donc annulées (entre autre le spectacle du festival « Contes et Rencontres » qui devait se dérouler fin novembre). Cet été, nous avons heureusement pu accueillir la Chorale du Delta de Coline Serreau qui une fois de plus nous a enchantés.

La nouvelle équipe municipale a pris ses marques et de nouveaux projets commencent à voir le jour. Nous vous tiendrons au courant dès qu'ils seront finalisés.

Le projet du logement communal a pris un peu de retard mais l'appel d'offres pour la réalisation devrait être lancé au mois de décembre. Cela permettrait de sélectionner les entreprises courant 1er trimestre afin d'avoir un début de travaux au printemps.

Le four communal est opérationnel, mais nous n'avons pu l'inaugurer officiellement. Espérons pouvoir le faire l'an prochain.

Mais pour le moment, protégeons nous, restons confinés le plus possible et attendons avec patience. Passons de bonne fête de fin d'année malgré tout .

A l'année prochaine dans cette gazette.

*Stéphane*

### *Nouv'ailes de l'Aigle*

Le jeune Aiglon de Montaulieu s'est envolé aux environs du 20 juillet, des observations d'atterrissages approximatifs dans les arbres et des quémandages bruyants auprès des adultes signalent ses premières expériences d'oiseau volant. De par sa taille, il s'agit très certainement d'une femelle (le dimorphisme sexuel s'identifie par la taille chez cette espèce, Dame Aigle étant toujours plus grande!). Quatre observations de cet individu se poursuivent jusqu'au 19 septembre puis un passage d'un jeune Aigle royal sur la montagne d'Autuche est noté à la mi octobre...est ce "notre Aigle" de Montaulieu? probablement mais sans aucune certitude...si seulement il pouvait être muni d'un petit émetteur, nous aurions pu apprendre tant de choses! (cf clin d'œil au bulletin 49)

Il en est ainsi, Dame Aigle née à Montaulieu en 2020 erre dans les Baronnie. Il faudra attendre l'âge de 4 ans pour qu'elle daigne choisir compagnon et se fixer à son tour sur un territoire, au nord dans le Vercors ou vers la montagne de Lure, dans le massif des Monges ou bien en Queyras, outre Rhône afin de grossir la petite population du Massif central... nul ne le sait.

Sa liberté est fragile mais ô combien puissante, tout comme à imaginer son devenir surplombant d'innombrables territoires sans analyse scientifique ni attestation. Que sa vie soit longue et douce.

*Olivier*

## *Une rencontre près du lavoir de Montaulieu*

Lorsque l'on recherche sur le cadastre napoléonien de 1807 le site de Montaulieu, apparaît dans un petit encadré une tache rougeâtre. En poussant l'agrandissement à la limite de la pixellisation, une forme de cœur se détache nettement, son apex tourné vers le nord.

Le ventricule droit est constitué par la maison du be-deau et de l'ancien café, le ventricule gauche par celle au soustet\*. L'oreillette gauche s'étend de la place de la Chapelle à la maison du châtelain dont on distingue nettement les deux tours rondes et ainsi que des Terrasses. L'oreillette droite est formée par la place de l'actuelle église et de l'ancien cimetière situé devant la chapelle. La veine cave inférieure longe la maison d'Alain et débouche au niveau de la maison de Josette, l'artère pulmonaire conduit comme de nos jours devant la bergerie de Mme M. puis sur la D 501. Le sang oxygéné par le mistral circule par la veine cave supérieure qui n'est autre que le chemin du Villard. L'ensemble du bâti se trouve enveloppé par la paroi du myocarde formée par un mur d'enceinte et une ruelle toutes deux maintenant disparues.



Dans un emplacement de l'oreillette droite, devenu celui du lavoir, un petit groupe de paysannes s'y activent très satisfaites que l'eau y coule plus abondamment depuis que la source du colombier a été captée. Elles s'efforcent de débarrasser le linge sorti des bugadières\*\* des restes de cendres grises qui ont servi de lessive. C'est ce lieu où le visiteur des archives municipales rencontre fortuitement en 1858 l'instituteur du village Jean Antoine Marcellin qui lui confie ses impressions sur la vie à Montaulieu aux débuts du Second Empire.

- Le visiteur : Heureux de vous rencontrer monsieur l'instituteur,

- Jean Antoine Marcellin : j'ai fait ma carrière comme instituteur à Montferrand dans les Baronnie. Maintenant en retraite, c'est le maire de Montaulieu, Joseph Barnouin, qui m'a prié de le tirer d'embaras : Y avait bien ce monsieur François, qui avait été nommé instituteur en 1856, il y a maintenant deux ans, mais il a refusé de tenir l'école. C'est moi, le retraité, qui dois le remplacer. Faut bien dire que c'est rude ici, particulièrement l'hiver, on est très isolé ; et pour un petit salaire. La loi de 1851 prévoit pour un maître d'école un salaire annuel de 600 francs. Mais la commune qui est très pauvre, ne peut verser que 24 francs, on est bien loin du compte. Même en y ajoutant la rétribution scolaire de 1 franc par élève et par mois. A Montaulieu on arrive alors cette année à 132 francs. Restait à trouver 468 francs. Faut espérer que le département ou l'état prennent en charge la somme manquante.

- Le visiteur : Mais pourquoi ne pas prendre l'argent du legs de 1000 francs que Jean Baptiste Couillet des Pilles fit en 1840 au profit du Bureau de Bienfaisance de Montaulieu ?

- J.A M. : Ça ne pourrait pas suffire longtemps. D'ailleurs 250 francs ont déjà été employés pour l'achat d'une cloche par la Fabrique. Ce qui reste est placé chez les notaires des Pilles.

- Le visiteur : Où se trouve votre école et est-elle bien installée ?

- J.A M. : Elle est située dans la rue circulaire principale, après la maison Bonifaci et face au mont Chauvet (paroi du myocarde-ventricule droit, selon le cadastre de 1807). Pas bien grande, une pièce unique qui donne sur la vallée du Rieu mais baignée de lumière et secouée par le vent. En 1842 des crédits ont été votés pour son agrandissement mais vite épuisés. Par gros temps les élèves qui rentrent ou quittent l'école doivent patauger dans les eaux fluviales qui croupissent dans la rue. Y a bien eu une proposition de pavage des rues du village mais avec tous les animaux qui logent dans les bergeries donnant sur cette voie et qui y passent continuellement, il n'y aura pas eu de grands changements.

- Le visiteur : Vous avez évoqué le Bureau de Bienfaisance tout à l'heure, aide-t-il l'école ?

- J.A M. : Le Bureau de Bienfaisance a fort affaire : d'abord, secourir les indigents en vêtements et autres nécessités. Il a dépensé à cet effet il y a quelques années 120 francs. Mais a pu cependant prendre sur son budget 250 francs pour l'agrandissement de l'école dont je vous ai parlé. Il est aussi généreux avec la Fabrique puisqu'il a rétribué des messes à hauteur de 91 francs. Cependant il a permis la constitution d'une petite bibliothèque de prêt de livres pieux ; l'inventaire des titres est très édifiant à cet égard.

- Le visiteur : A la suite de la Révolution de 1848 en ce qui concerne les pauvres de la commune n'y a-t-il pas eu un effort entrepris pour améliorer leur situation ?

- J.A M. : Certes, pour « la classe indigente » comme l'appelle le Conseil Municipal on a ouvert un crédit de 54 francs pour l'occuper de la réfection des chemins en attendant que l'agriculture leur fournisse une occupation plus continue.

- Le visiteur : Ah ! Les chemins, n'est-ce pas un des gros problèmes dans ce pays de montagnes ?

- J.A M. : Assurément, si vous étudiez la carte topographique de la Commune de 1807 vous observerez que la route qui vient des Pilles s'arrête au niveau du moulin au bord de l'Eygues et celle qui mène à Curnier ne débute qu'au niveau du Vigier sans se continuer au-delà de Saint-Aubanet devant la maison du sieur Tardieu – notre fameux colonel d'Empire\*\*\*. Bien sûr on peut tenter de passer par chez les Cornillac, mais c'est plus long et pas toujours aisé non plus. Et pourtant la liaison de Curnier avec le village est essentielle, ne serait-ce que pour y payer les impôts. Afin d'atteindre le bourg, en l'absence de ponts, il faut suivre la rivière puis à partir du moulin sur le Rieu, grimper presque selon la ligne de plus grande pente. Ce qui fait qu'en hiver, lorsque la rivière est prise et que le chemin est glacé le village est très isolé, impossible à la sage-femme de venir en aide, ni aux élèves des écarts de se rendre à l'école et aux fidèles d'aller à la messe à Curnier. C'est d'ailleurs une revendication de la Fabrique d'avoir un prêtre à demeure comme avant la Révolution de 1789. De sorte, comme le déplore le vicaire « que les fidèles de Montaulieu sont privés des œuvres de la religion et croupissent dans l'ignorance de leur devoir ».

- Le visiteur : Merci beaucoup Monsieur l'instituteur de ce témoignage sur les difficultés de la vie à Montaulieu à votre époque et qui troublera assurément tous les futurs Montéoliviens venus des quatre coins du monde entendre battre son cœur.

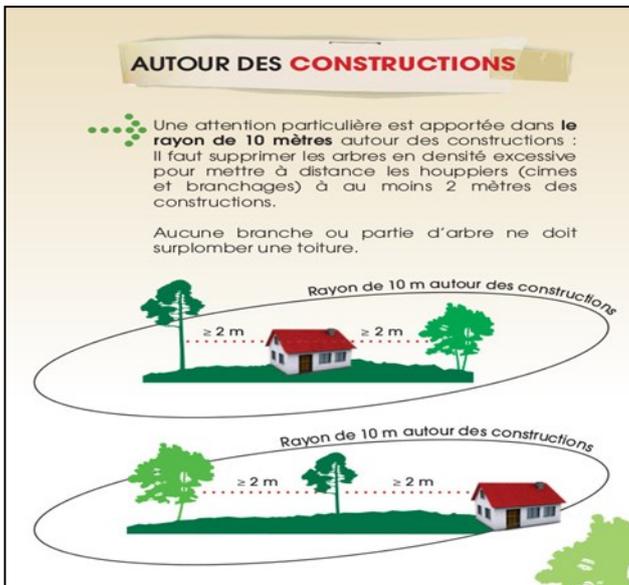
**Michel Lallemand**

\*Passage construit reliant deux maisons et enjambant la calade.

\*\* Espace maçonné dans un mur, clos par des montants en bois et servant de lessiveuse.

\*\*\*Tardieu de Saint Aubanet, sergent d'Empire puis colonel Royal.

## Débroussaillage



Le feu de forêt est une préoccupation forte dans notre département comme le montre les incendies qui ont ravagé le massif forestier cet été sur la commune de Faucon et de Montguers. Il convient donc de se prémunir contre ce fléau qui peut impacter nos habitations. Il faut donc procéder à un débroussaillage de sécurité autour de celles-ci.

La législation rend obligatoire ce débroussaillage dans un périmètre de 50m autour des constructions.

Le débroussaillage consiste à :

- éliminer les bois morts, les herbes sèches, les broussailles

- couper les arbres trop près des habitations
- espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas
- élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimale de 2m
- supprimer les branches surplombant les toitures
- se débarrasser des végétaux coupés par broyage, apport en déchetterie ou en compostage.

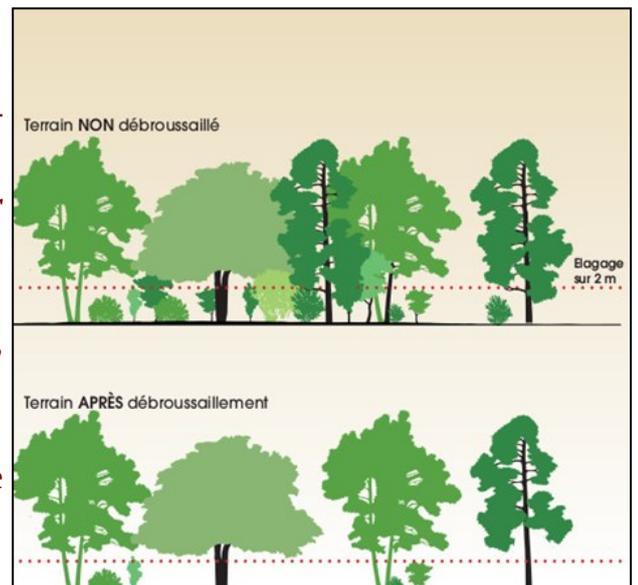
Ces travaux doivent être effectués avant le 15 mai.

Le guide du débroussaillage est disponible sur le site du département :

<http://www.drome.gouv.fr/guide-du-debroussaillage-reglementaire-a3633.html>

<http://www.drome.gouv.fr/obligations-de-debroussaillage-a2914.html>

<http://www.drome.gouv.fr/obligations-de-debroussaillage-a2914.html>



## Dicton du mois

**Le 25 Novembre, jour de la Sainte-Catherine, tout arbre prend racine...**

Alors, n'oubliez pas de débroussailler, mais n'hésitez pas aussi à planter des arbres!

